

Janvier 2003

Un bulletin de la Table ronde en matière
de ressources humaines du secteur
des services de garde à l'enfance

La main-d'œuvre du secteur des services de garde à l'enfance



Sommaire

Page 2: Une stratégie du marché du travail
au Manitoba

Page 3: Un régime de retraite pour les tra-
vailleuses en services de garde du Québec
• S'attaquer aux trois R

Page 4: À l'échelle mondiale • Les politi-
ques du Canada en matière de services de
garde seront examinées par l'OCDE • Cha-
peau Sandra!

Page 5: En pièces détachées

Page 6: Comment nous joindre • Arrivées
et départs

*Afin d'éviter d'alourdir inutilement le texte et
compte tenu de la majorité féminine dans le
milieu des services de garde, nous emploierons
le féminin tout au long de cette publication.*

Avec le nouvel an, une orientation nouvelle

Excellente nouvelle! Avec l'arrivée de 2003, la Table ronde entreprend de plein pied sa démarche en vue de devenir formellement un conseil sectoriel. Il s'agit d'une avancée significative pour l'ensemble du secteur des services de garde à l'enfance et notamment pour la composante ressources humaines du secteur.

Pourquoi ce bel enthousiasme? « C'est l'occasion de donner plus de visibilité au secteur des services de garde et à ses multiples enjeux, et cela nous permettra de planifier et d'entreprendre plus d'activités » a expliqué Gyda Chud, présidente de la Table ronde. « De plus, et c'est important, nous aurons droit à du financement de base. Cela signifie que nous ne vacillerons plus d'un projet à l'autre, mais que nous pourrions plutôt planifier sur des bases plus solides. Sans compter que nous aurons la possibilité de travailler avec les autres conseils sectoriels et d'apprendre d'eux ».

LES ÉTAPES POUR Y PARVENIR

En septembre, Partenariat des ressources humaines (PRH) informait le comité de coordination de la Table ronde que Développement des ressources humaines Canada (DRHC) avait modifié les conditions et les exigences auxquelles étaient assujettis les conseils sectoriels. Dorénavant, et il s'agissait d'un aspect important du changement, les conseils sectoriels n'auraient plus à s'autofinancer dans un délai de six ans. Cette obligation d'autofinancement avait été une contrainte majeure dans notre cas et avait nuit à la création d'un conseil sectoriel en bonne et due forme.

Nous avons aussi appris que notre proposition d'infrastructure avait été approuvée, pour être réalisée dans le cadre d'un conseil sectoriel, avec le budget nécessaire pour l'embauche d'une directrice générale et la mise en place d'outils de planification et d'évaluation. On nous a également assurées que notre conseil sectoriel pourrait établir une structure propre à ses besoins particuliers – en d'autres termes, une structure qui viendrait en aide au secteur et qui soutiendrait le travail des diverses organisations de services de garde.

Cette nouvelle orientation a reçu l'approba-

tion des quatre organisations nationales siégeant à la Table ronde (Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Congrès du travail du Canada et Confédération des syndicats nationaux), lesquelles ont convenu de mettre en place le conseil sectoriel des services de garde d'ici la fin de 2003.

Les quatre organisations estiment que devenir un conseil sectoriel comporte un certain nombre d'avantages :

- Accès à de nouveaux fonds pour s'attaquer aux diverses problématiques en matière de ressources humaines dans le secteur, fonds qui autrement ne seraient pas disponibles.
- Capacité accrue d'entreprendre des projets reliés aux ressources humaines.
- Financement stable et assuré, embauche d'effectifs et budget d'exploitation.
- Plus grande visibilité au sein du secteur des services de garde à l'enfance.
- Capacité accrue de former des alliances avec d'autres conseils sectoriels et de participer à leurs activités.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Selon Gyda Chud, le travail à accomplir en cette année de transition est clair et a déjà débuté :

- Les échéanciers doivent être précisés.
- Le nouveau conseil sectoriel doit s'incorporer et adopter ses statuts et règlements.
- Il faut développer les politiques et les procédures relatives à la gouvernance, à la structure organisationnelle, à la représentation et à la reddition de compte.

De plus, il faut adopter des mécanismes de représentation pour celles qui siégeront au conseil sectoriel et représenteront les services de garde et leurs multiples sous-secteurs.

Lors de la rencontre de la Table ronde en

Suite en page 3

Une stratégie du marché du travail au Manitoba

La Manitoba Child Care Association (MCCA) a remis au gouvernement une série de neuf recommandations clés visant à favoriser le recrutement et la rétention d'éducatrices en services de garde. Ces mesures forment les bases d'un plan d'action systématique pour les services de garde réglementés avec des cibles annuelles à atteindre.

« L'hypothèse de départ c'est que pour réaliser son plan d'action quinquennal en matière de services de garde, le Manitoba doit injecter les fonds suffisants et poser immédiatement des gestes concrets », a déclaré Debra Mayer, l'auteure du Rapport sur la stratégie du marché du travail commandé par la MCCA en 2001 et d'où sont tirées les recommandations. D. Mayer est aussi la représentante de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance à la Table ronde.

« Nous étions à la recherche de solutions pour régler les problèmes à long terme mais aussi pour changer des choses dès maintenant », a dit D. Mayer. « Les exigences de la réglementation en matière de formation, ici au Manitoba, sont excellentes, mais environ 35 % des garderies ne peuvent s'y conformer de sorte qu'elles doivent faire des demandes de dérogation au gouvernement ».

Madame Mayer a souligné que le gouvernement avait démontré un intérêt pour les approches flexibles à la formation préconi-

sées dans le rapport qui priorisent et accordent un soutien à la formation et au perfectionnement des éducatrices non formées qui travaillent déjà dans le secteur. Une approche à la formation en cours d'emploi, mise au point par un collège, permet aux employées de travailler dans la garderie un certain nombre de jours par semaine et de suivre des cours les autres jours. Ainsi, elles obtiennent leur diplôme en SÉGE au bout de deux années. La Division des services de garde à l'enfance a, pour sa part, mis au point un modèle d'évaluation flexible par lequel on évalue et reconnaît les connaissances et les habiletés acquises au préalable par des personnes qui travaillent dans le domaine mais n'ont pas de compétences reconnues. Cette pratique est particulièrement intéressante pour les personnes qui ont des diplômes d'autres pays ou dans des domaines connexes, en éducation notamment.

D. Mayer a expliqué que le gouvernement a choisi parmi la liste des priorités ce sur quoi il voulait travailler d'abord. « C'est

ainsi que, depuis la publication de notre rapport et de ses recommandations, les deux approches décrites précédemment ont été mises en œuvre », a-t-elle dit.

« Certaines recommandations s'adressaient au secteur, d'autres aux formateurs et d'autres au gouvernement. Dans l'ensemble, les gens sont encouragés. Les salaires continuent d'augmenter dans la plupart des garderies et les politiques d'emploi qui appuient la formation continue sont de plus en plus répandues. La situation s'est grandement améliorée comparé avec ce qu'elle était il y a quelques années ».

Pour obtenir un exemplaire complet du rapport ou un résumé, visitez le site Web www.mccahouse.org (en anglais seulement). Pour en savoir plus à propos du Plan d'action quinquennal du gouvernement, rendez-vous au <http://www.gov.mb.ca/fs/programs/cfs/fs0cfs04.fr.html> pour la version française et au <http://www.gov.mb.ca/fs/programs/cfs/fiveyearplan.html> pour la version anglaise.

Publié par :

La Table ronde en matière de ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance a/s de 323, rue Chapel – 3^e étage, Ottawa (ON) K1N 7Z2

Textes : Bozica Costigliola

Infographie : JPP Communications

Distribution : DocuLink
International

Imprimé chez Impart Litho
par des travailleurs et travailleuses
syndiqués

Dépôt légal NLC – BNQ 2003
Janvier 2003

Un discours sur les enfants à mettre en application

On a tous entendu le discours et nous en connaissons l'importance – maintenant, nous devons faire en sorte que le gouvernement fédéral respecte l'engagement qu'il a pris à l'égard des « services de garde de qualité » dans son dernier discours du Trône.

La Table ronde, la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et beaucoup d'autres organismes n'ont pas tardé à écrire au Premier ministre du Canada. Ils ont tous applaudi l'importance accordée aux aspects suivants du discours du Trône:

- Assurer aux enfants un bon départ dans la vie.
- Lutter contre la pauvreté infantile en injectant plus d'argent dans la Prestation nationale pour enfants
- Hausser l'aide apportée par le gouvernement fédéral aux programmes d'éducation en petite en-

fance tel les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones et les services de garde à l'enfance.

- Augmenter la contribution du gouvernement fédéral au Programme de développement de la petite enfance.

La lettre envoyée par la Table ronde faisait le lien entre la compétence des éducatrices et la qualité des expériences que vivaient les enfants en service de garde.

« Dans le secteur, nous croyons que la mise en place d'un système complet et cohérent de services de garde dépend largement du leadership manifesté par le gouvernement fédéral notamment dans l'augmentation des budgets alloués au Programme de développement de la petite enfance et dans l'adoption d'un plan d'action national avec des cibles et des échéanciers », a écrit Gyda Chud, présidente de la Table ronde. « C'est ce genre de politiques et de mécanismes de financement qui feront progresser les dossiers reliés aux ressources humaines dans le secteur des services de garde au Canada ».

Un régime de retraite pour les travailleuses en services de garde du Québec

C'est une grande première au Québec en matière de régime de retraite pour les travailleuses en services de garde régis. En effet, les employées des services de garde ne seront plus confrontées à la perspective de vivre dans la pauvreté au moment de prendre leur retraite.

Le régime de retraite dont il est question est le résultat d'une négociation entre le gouvernement du Québec, les représentants des employeurs et les syndicats représentant des employées du secteur. Il a vu le jour dans la foulée d'une entente négociée en 1999, entente créant un comité de travail pour étudier la question d'un régime de retraite. Le régime à l'intention des travailleuses en services de garde doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 2003. Le régime ne s'applique pas aux responsables de services de garde en milieu familial, le comité de travail n'ayant pas eu le mandat d'étudier cette question.

Les syndicats et les groupes représentant les employeurs se disent très satisfaits de l'entente – une percée significative dans un secteur où les employées sont traditionnellement sous rémunérées. Ce régime de retraite servira à améliorer l'avenir économique de plus de 20 000 travailleuses – des femmes en grande majorité – et leur permettra d'envisager leur travail dans la perspective d'une carrière à long terme. La rétention d'une main-d'œuvre qualifiée contribuera à accroître le niveau de qualité des services de garde.

Le financement du régime proviendra à part égale du gouvernement et des travailleuses à raison de 4,9 %

du salaire d'une employée. Il reste à mettre la touche finale à certains détails mais, pour le moment, le régime comprend :

- Une rente de retraite basée sur 1,5 % du salaire le plus élevé des cinq dernières années de service, à partir de soixante ans. La retraite anticipée est possible à partir de cinquante-cinq ans, avec une rente réduite.
- Une rente garantie dix ans.
- Une reconnaissance d'un certain nombre d'années de service, à un coût de 4 millions \$ par année pendant 15 ans pour le gouvernement. Et ce, en sus des 32 millions \$ qu'aura à déboursier annuellement le gouvernement pour le régime.

S'attaquer aux trois R

Le recrutement, la rétention et la reconnaissance émergent comme étant les trois principaux problèmes au chapitre des ressources humaines dans le secteur des services de garde à l'enfance – et tout nous porte à croire que cette situation va en s'aggravant. Le projet Actualisation des données du marché du travail de la Table ronde, approuvée par DRHC en novembre 2002, aura pour but de recueillir les données les plus récentes pour illustrer l'ampleur de la crise au Canada et de proposer des mesures pour y pallier.

« Que l'on ait approuvé cette étude est une très bonne nouvelle », a souligné Sheila Davidson, membre de la Table ronde et présidente du comité d'encadrement du projet Actualisation des données du marché du travail. « Les résultats de l'étude sont susceptibles de corroborer une problématique bien connue en matière de recrutement et de rétention du personnel ».

Selon S. Davidson, les gouvernements ne semblent pas comprendre qu'une main-d'œuvre qualifiée et formée est un des principaux indicateurs de qualité en services de garde. Pour attirer et retenir du personnel compétent, il faut verser des salaire qui correspondent à la formation et à l'expérience.

« Les personnes ont le droit à un salaire décent et

satisfaisant et quand il s'agit de la vie de jeunes enfants, on a vraiment besoin de travailleuses qualifiées », d'affirmer S. Davidson. « Les personnes compétentes ont besoin d'être payées ce qu'elles valent. Elles le méritent et nos enfants le méritent aussi ».

Ce projet, d'une durée de 18 mois, identifiera les politiques et les changements conjoncturels survenus depuis cinq ans, date de la dernière étude exhaustive réalisée sur le secteur des services de garde à l'enfance. Le projet examinera les conséquences et les impacts de ces changements au chapitre du recrutement, de la rétention et de la reconnaissance de la main-d'œuvre du secteur des services de garde à l'enfance. Pour recueillir les données, l'équipe de recherche réalisera une analyse bibliographique, des analyses de conjoncture, des entrevues individuelles et tiendra des groupes de discussions à l'échelle du pays.

S. Davidson a déclaré qu'un volet important du projet consistera à en assurer une large diffusion. « Il y aura certainement des communiqués de presse et nous essaierons de diffuser l'étude le plus largement possible », a-t-elle expliqué. « J'espère que ce sera un outil de plus pour nous aider à influencer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui font cruellement défaut dans le domaine ».

Avec le nouvel an, une orientation nouvelle

Suite de la page 1

décembre dernier, plusieurs représentants de différents comités sectoriels, ont expliqué leur point de vue relativement au rôle d'un conseil sectoriel, aux structures organisationnelles et à la représentation au conseil d'administration.

« Nous comptons sur nos représentantes à PRH et DRHC pour nous conseiller et nous aider à l'établissement du conseil et partager l'expérience sur la mise en place d'autres conseils sectoriels », a déclaré Gyda Chud.

Madame Chud a souligné que le processus de création d'un conseil sectoriel dans le domaine des services de garde pour s'attaquer à nos problèmes criants en matière de ressources humaines avait, à toutes fins pratiques, été amorcé il y a quatre ans quand la table ronde avait commencé à mettre en œuvre certaines recommandations de l'étude sur le secteur des services de garde.

« Cette nouvelle est particulièrement exaltante pour un secteur qui, comme le nôtre, s'est toujours vu limité à cause d'un manque de financement chronique », a déclaré G. Chud. « Il s'agit d'un pas de plus, et non le moindre, vers la reconnaissance de l'importance de notre secteur au plan économique et à l'échelle de la société ».

Sites Web

Tous les sites Web mentionnés dans nos articles sont bilingues, à moins d'indication contraire.

Cinq articles sur les cinquante-quatre qui comptent la Convention onusienne relative aux droits des enfants portent sur la question des services de garde à l'enfance. Cent quatre-vingt-onze pays ont déjà apposé leur signature à ce traité international en matière de droits de la personne. (Seuls les États-Unis d'Amérique et la Somalie ne l'ont pas signé). Les articles sur les services de garde énoncent le droit des parents travailleurs à des services de garde pour leurs enfants et la responsabilité des gouvernements dans la mise en place de ces services. L'article 3 stipule que les pays signataires veilleront « à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié ». (www.unicef.org)

Le rapport issu de la Séance extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, Un monde digne de ses enfants, oblige ses parties si-

À l'échelle mondiale

La protection des droits des enfants dans le monde comprend notamment l'accès des enfants à des services de garde et un traitement équitable des personnes qui leur fournissent ces services. C'est ce qui ressort de plusieurs rapports internationaux traitant des droits des enfants.

gnataires à mettre au point un plan d'action national. Il comporte également un certain nombre d'articles portant sur les services de garde dont notamment un article qui traite des éducatrices. L'article 40.14 stipule que l'objectif d'assurer aux enfants une éducation de base signifie entre autre « améliorer la situation, le moral, la formation et le professionnalisme des enseignantes et enseignants, y compris des éducatrices et éducateurs à la petite enfance, leur assurer une rémunération décente, ainsi que des occasions et des incitatifs à se perfectionner ». (www.unicef.org)

La sénatrice Landon Pearson a

reçu comme mandat d'assurer le suivi du plan d'action du gouvernement canadien avec les ministères du Développement des ressources humaines et de Santé Canada, tous deux responsables du dossier. Nous vous demandons instamment de communiquer avec la ministre Jane Stewart de DRHC (min.hrdc-drhc@hrdc-drhc.gc.ca), la ministre Anne McLellan de Santé Canada (www.hc-sc.gc.ca) et avec vos députés fédéraux (www.Canada.gc.ca) pour leur rappeler que notre secteur veut avoir son mot à dire dans l'élaboration du plan d'action national en matière de services de garde. Pour de plus amples renseignements, communiquez

avec Sandra Griffin, membre de la délégation canadienne à la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants et présidente de la Coalition canadienne pour les droits des enfants. On peut la joindre au (613) 729-5289 ou par courriel sgriffin@ccf-fcsge.ca.

Le Manifeste de Bruxelles a été publié à la suite d'un colloque, tenu en avril 2002, et réunissant quelque 300 professionnelles des services de garde à l'enfance, venues de plus de 16 pays francophones. Le colloque fut organisé par le Fonds Houtman et le ministère de l'Enfance de la Belgique. Les propositions du manifeste visent à orienter les actions et la réflexion relatives à la promotion de la dignité et du mieux-être des enfants. Elles sont fondées sur la Convention onusienne relative aux droits des enfants. Une section s'intéresse à la formation et au soutien des personnes qui travaillent dans des secteurs reliés à l'enfance. « Elles ont toutes besoin d'une bonne formation de base et de perfectionnement continu. Cette formation devrait s'inspirer des besoins et des droits des enfants à un développement stable quelle que soit leur situation et elle devrait s'appuyer à la fois sur la pratique et la théorie ». (www.one.be/houtman)

Chapeau Sandra!

Sandra Griffin a reçu la Golden Jubilee Medal of Queen Elizabeth II sur la colline parlementaire en novembre dernier. Elle est membre du comité de coordination de la Table ronde et y représente la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. C'est la sénatrice Landon Pearson qui a soumis la candidature de Sandra. Cette médaille souligne l'apport significatif de Canadiennes et de Canadiennes au mieux-être de leurs concitoyens et concitoyennes, de leur communauté ou du Canada. Bravo Sandra!

Les politiques du Canada en matière de services de garde seront examinées par l'OCDE

Le Canada participe à un examen de ses politiques en matière de services éducatifs et de garde à l'enfance, mené par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'OCDE s'intéresse au domaine parce qu'il s'agit « d'une condition préalable pour permettre aux femmes de participer au marché du travail ». De plus, les services éducatifs et de garde à l'enfance assurent à tous les enfants un bon départ dans la vie et contribuent à leur intégration sociale.

La revue thématique est transnationale et examine les politiques, les programmes et les mesures des divers pays relativement aux enfants, de la naissance jusqu'à l'âge scolaire. Il s'agit d'une deuxième ronde d'observation et la participation des pays est facultative. Outre le Canada, les autres pays participants sont l'Irlande, la Hongrie, la Corée, la France, le Mexique et l'Espagne.

L'équipe responsable de la revue thématique pour l'OCDE visitera le Canada du 22 septembre au 3 octobre 2003. Les gouvernements du Canada, de l'Île-du-Prince-

Édouard, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique seront les hôtes du groupe de travail.

« Nous sommes très enthousiastes », a déclaré Kathleen Flanagan-Rochon, directrice du Secrétariat de l'enfance de l'Î.-P.-É. et représentante des directeurs provinciaux de services de garde à la Table ronde. « L'élaboration de politiques en matière de services de garde est au centre de notre travail et nous espérons pouvoir profiter de l'expertise des experts internationaux ».

En pièces pièces pièces pièces...

Nous sommes en ligne!

Notre nouveau site Web sera opérationnel sous peu. Pour le moment, il est en mode essai mais n'hésitez pas à le visiter. Vous y trouverez de l'information sur les ressources humaines du secteur des services de garde, sur le programme et les activités de la Table ronde et du conseil sectoriel; vous y trouverez des recherches, des règlements, de la formation, des subventions de fonctionnement, ainsi que des liens vers d'autres sites. Rendez-nous visite au www.trsgc.ca (en français) et au www.cchrrt.ca (en anglais).

Études et rapports

La syndicalisation et la qualité dans les services éducatifs et de garde à l'enfance est un rapport qui examine l'influence de la syndicalisation sur les facteurs qui contribuent à la qualité des services en garderie. Le rapport conclut que non seulement la syndicalisation a un effet positif sur les travailleuses en garderie, mais qu'elle a également un effet positif sur les enfants qui fréquentent la garderie, sur leurs parents et sur la société en général.

À partir de données tirées des trois études de *Oui, ça me touche!*, le rapport démontre que :

- Les salaires et les avantages sociaux sont significativement plus élevés et le taux de roulement du personnel est beaucoup plus faible dans une garderie dont le personnel est syndiqué.
- Un nombre significativement plus élevé de garderies syndiquées offrent des services de garde de qualité supérieure.
- La cote au plan de la qualité globale des services est plus élevée dans les garderies syndiquées que celle dans les garderies non syndiquées.

L'étude a été commandée par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et financée par Visions garde d'enfants. Gillian Doherty, coordonnatrice de l'équipe de recherche de *Oui, ça me touche!*, l'a réalisée. Gillian a également été membre de la

Table ronde. On pourra bientôt se procurer un exemplaire de l'étude en français et en anglais sur le site Web du SCFP (www.cupe.ca)

Diversité ou disparité? Les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada (SÉGE). Il s'agit du titre d'un rapport publié par Campagne 2000. Il traite de la performance du Canada au chapitre des SÉGE. Le rapport examine des indicateurs au chapitre de l'accessibilité, de l'abordabilité et de la qualité des services dans quatre provinces — Colombie-Britannique, Saskatchewan, Ontario et Terre-Neuve. « Nous avons trouvé que les utilisateurs des services

...détachées détachées détachées

de garde et les pourvoyeurs de services sont mal desservis et que leur traitement varie considérablement selon d'endroit où ils vivent » (tiré d'un communiqué de presse de Campagne 2000). On peut se procurer le rapport au www.campaign2000.ca.

Quality assurance and School Age Care est l'analyse la plus exhaustive jamais réalisée au Canada de la réglementation en garde scolaire, des conditions de travail du personnel et de la qualité des services. Elle vient d'être publiée par le National School-Age Research Project (1997-1999). Ses auteurs sont Helen Jacobs, Davina Mills et Melissa Jennings. Deux études complémentaires accompagnent le rapport soit : Licensing, Monitoring, and Enforcement Procedures in the Canadian School-Age Context et A Comparison of Innovative and Control Group Programs School-Age Care Across Canada (Université Concordia). On peut se procurer les rapports, en anglais seulement, par téléphone (514) 848-2016 ou par courriel jacobs@vax2.concordia.ca

Autres ressources

La Fédération canadienne des services de garde à l'enfance a publié une série de feuillets d'information sur le rapport **Un monde digne de ses enfants** de la Séance extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants et sur la **Convention onusienne relative aux droits des enfants**. On peut également se procurer une trousse d'information sur les droits des enfants, préparée à l'intention des éducatrices en services de garde au www.cccf-fcsge.ca

Livres

Managing Early Childhood Organizations est un ouvrage de 350 pages, offert en deux volumes, qui s'adresse aux gestionnaires de services de garde. On y trouve 81 articles rédigés par 30 experts en matière de gestion et de services de garde ainsi que des idées provenant de plus de 200 directeurs travaillant aux États-Unis. Les auteurs sont Bonnie et Roger Neugebauer (en anglais seulement) (www.childcareexchange.com)

On veut savoir

Nous mettons constamment à jour nos listes d'envoi et nous avons besoin de votre aide. Faites nous savoir si vous changez d'adresse, si vous recevez plusieurs exemplaires de notre bulletin ou s'il faut apporter des modifications à vos coordonnées. Communiquez avec nous au :

Table ronde
323, rue Chapel – 3^e étage
Ottawa (ON) K1N 7Z2
Téléphone (613) 239-3100 Sans frais
1(866)411-6960
Télécopieur (613) 239-0533
Courriel : roundtable@on.aibn.com

Comment nous joindre

Pour obtenir un exemplaire de notre plan d'action ou pour nous faire part de vos commentaires à propos de n'importe lequel des projets présentés dans ce bulletin ou pour toute question reliée à notre travail, communiquez avec nous :

Table ronde en matière de ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance
323, rue Chapel – 3e étage, Ottawa (ON) K1N 7Z2
Téléphone : (613) 239-3100
Sans frais : 1 866 411-6960
Télécopieur : (613) 239-0533
Courriel : roundtable@on.aibn.com

MEMBRES DE LA TABLE RONDE

Gyda Chud, présidente de la Table ronde

Coordonnatrice, SÉGE
Vancouver Community College
Téléphone : (604) 443-8416
Courriel : gchud@vcc.bc.ca
Ou : bishopro@shaw.ca

Ron Blatz

Directeur général
Discovery Children's Centre
Téléphone : (204) 889-2689
Courriel : rblatz@discoverycc.com
Représentant des services de garde en milieu scolaire

Sheila Davidson

Directrice générale
SFU Child Care Society
Téléphone : (604) 291-3226
Courriel : davidson@sfu.ca
Représentante des employeurs

Kathleen Flanagan-Rochon

Directrice du secrétariat à l'Enfance de l'Î.-P.-É.
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Téléphone : (902) 368-6517
Courriel : kaflanagan-rochon@ihis.org
Représentante des directeurs et directrices responsables des services de garde pour les provinces et territoires

Sandra Griffin

Directrice générale
Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
Téléphone : (613) 729-5289, poste 229
Courriel : sgriffin@ccc-fcsge.ca
Représentante de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

Jamie Kass

Coordonnatrice des services de garde d'enfants du STTP
Téléphone : (613) 236-7230, poste 7913
Courriel : jkass@cupw-sttp.org
Représentante du Congrès du travail du Canada

Raymonde Leblanc

Conseillère syndicale
Confédération des syndicats nationaux
Téléphone : (514) 529-4976
Courriel : raymonde.leblanc@csn.qc.ca
Représentante de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Francine Lessard

Directrice générale
Fédération des centres de la petite enfance du Québec
Téléphone : (418) 659-3059
Courriel : francine.lessard@fcpeq.qc.ca
Représentante des services de garde en milieu familial réglementés

Debra Mayer

Consultante en services de garde
Téléphone (204) 489-6897
Courriel : debramayer@shaw.ca
Représentante de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Joanne Morris

Département de SÉGE
Collège Atlantic North
Téléphone : (709) 758-7543
Courriel : joanne.morris@northatlantic.nf.ca
Représentante du milieu de l'enseignement et de la formation professionnelle

Noreen Murphy

Directrice générale
Churchill Park Family Care Society
Téléphone : (403) 266-4656
Courriel : nemurphy@telusplanet.net
Représentante des services de garde au domicile de l'enfant

Carol Oberg

Inspecteur de services de garde, gouvernement du Yukon
Téléphone : (867) 667-5091
Courriel : carol.oberg@govyk.ca
Représentante de la main-d'œuvre connexe au secteur

Dixie Lee van Raalte

Consultante en services de garde
Téléphone : (506) 472-4513
Courriel : mmmccc@nb.sympatico.ca
Représentante des services de garde en installation (garderie)

PERSONNEL

Judy Woodard

Coordonnatrice de la Table Ronde
Téléphone (613) 239-3100
Sans frais 1(866)411-6960
Courriel : roundtable@on.aibn.com

Arrivées et départs

Nous faisons nos adieux à **Maryann Bird**, directrice générale de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Maryann a fait profiter la Table ronde de son expérience inestimable au plan de la défense et de la promotion des services de garde ainsi qu'en matière de développement communautaire. Elle représentait l'ACPSGE à la Table ronde.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, une des quatre organisations membres de la Table ronde, sera dorénavant représentée par **Debra Mayer**. Nous accueillons chaleureusement Debra qui nous arrive du Manitoba où elle milite depuis de nombreuses années en faveur des services de garde. Elle siège au conseil d'administration de l'ACPSGE et préside son comité des communications. Elle travaille comme consultante et formatrice pour le Teachable Moments. « Je crois qu'un bon service de garde est un endroit où les éducatrices peuvent apprendre et grandir tout en étant un lieu merveilleux pour les enfants », explique Debra. « Les travaux de la Table ronde en vue de créer un conseil sectoriel des services de garde donnent de la légitimité à notre profession et valident le fait que l'on axe nos interventions sur les problèmes de main-d'œuvre dans notre secteur... J'ai hâte de pouvoir faire ma part! »

Nous sommes également très heureuses d'annoncer la nomination officielle de **Judy Woodard** à titre de coordonnatrice de la Table ronde. Elle travaille pour la Table ronde depuis plus d'un an maintenant. Avec l'assurance d'un financement stable, nous aurons le privilège de pouvoir continuer de profiter de ses innombrables talents d'administratrice.